



**Rapport du Président du Jury**  
**Concours d'Attaché territorial – Session 2014**

**Propos introductifs :**

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'un des concours d'accès au grade d'Attaché Territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ces concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours, externe, interne et de troisième voie, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse des épreuves écrites ou des épreuves orales.

**Monsieur Christophe BERTRAND**  
**Directeur Général des Services**  
**Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**



## 1 – Le cadre national

Comme cela fut le cas lors des précédentes sessions depuis 2010, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône a pris en charge l'organisation de ce concours pour l'ensemble des Centres de gestion des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

## 2 – Les données de la session 2014

### A. Principaux chiffres de la session

La répartition des candidats admis à concourir selon les voies d'accès, toutes spécialités confondues, est la suivante :

Attaché territorial session 2014				
Voies	Postes	Inscrits	Présents	Absentéisme en %
Externe	205	1890	999	47 %
Interne	97	2816	1881	33 %
3ème Concours	25	323	226	30 %
Total	327	5029	3106	38 %

### B. Typologie des candidats

#### ▪ Le concours externe

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 29 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 72 % de femmes et 28 % d'hommes.

74 % des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

#### ▪ Le concours interne

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 42 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 77 % de femmes et 23 % d'hommes.

85 % des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

#### ▪ Le troisième concours

La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 42 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 74 % de femmes et 26 % d'hommes.

82 % des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### 3 – Les épreuves écrites

#### A. Le concours externe

- ✓ Le sujet de l'épreuve de composition était le suivant :

« Management, performance, qualité, modernisation... : la distinction entre gestion des collectivités territoriales et gestion des entreprises vous paraît-elle pertinente ? »

D'une manière générale, le niveau des copies est insuffisant sur le plan de l'orthographe. La syntaxe n'est pas toujours maîtrisée et l'enchaînement des idées manque souvent de fluidité.

Concernant le fond, la problématique du sujet n'est pas clairement exposée pour une grande majorité de candidats. Ainsi le sujet est traité de manière très/trop générale sans aborder certaines thématiques majeures telles que la gestion des ressources humaines.

Sur ce dernier point, les dernières réformes sont peu maîtrisées par les candidats. Il en est d'ailleurs de même concernant la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la Modernisation de l'Action Publique (MAP).

Dans l'ensemble, les copies qui démontrent de réelles aptitudes pour répondre à ce que l'on peut attendre d'un attaché territorial sont plutôt rares et mettent ainsi l'accent sur un manque de préparation évident pour cette épreuve du concours.

- ✓ Les thèmes de l'épreuve de note de synthèse selon la spécialité étaient les suivants :

Spécialité	Thème de la note de synthèse	Dossier de la note de synthèse
Administration générale	Les grands enjeux de l'intercommunalité.	Dossier de 11 documents et 36 pages
Analyste	L'utilisation des tablettes tactiles par les élus et les agents.	Dossier de 14 documents et 34 pages
Animation	La participation des habitants dans le cadre de la politique de la ville.	Dossier de 9 documents et 34 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	L'économie sociale et solidaire et en particulier les liens entre collectivités territoriales (et établissements publics locaux) et économie sociale et solidaire.	Dossier de 16 documents et 35 pages
Urbanisme et développement des territoires	Les enjeux du PLU intercommunal.	Dossier de 8 documents et 36 pages

De façon générale, les candidats ont correctement respecté le formalisme de la note et fait l'effort de matérialiser un plan, pas toujours très convaincant, pour apporter une cohérence dans l'organisation de leur copie.

La qualité de l'expression est variable et la syntaxe et l'orthographe, encore une fois, trop souvent déficientes.

Concernant cette session, le jury tient à noter que la reformulation est généralement recherchée par les candidats et les « copier-coller » assez rares.

Sur le fond, quel que soit la spécialité, rares sont les candidats qui ont su, efficacement et méthodologiquement, exploiter le dossier et en extraire l'essentiel.

Même si, dans l'ensemble, les plans sont clairs et matérialisés, ils ne structurent pas efficacement la note et n'aident qu'exceptionnellement à positionner et hiérarchiser les enjeux des différentes problématiques proposées dans chaque spécialité.

De manière générale, le niveau reste assez faible même si certaines copies se distinguent.

Pour autant, elles ne sont pas particulièrement brillantes.

## **B. Le concours interne et le troisième concours**

✓ Les thèmes de l'épreuve de rapport selon la spécialité étaient les suivants :

<b>Spécialité</b>	<b>Thème du rapport</b>	<b>Dossier du rapport</b>
Administration générale	Le dialogue social dans la fonction publique territoriale.	Dossier de 11 documents et 35 pages
Analyste	Le télétravail.	Dossier de 10 documents et 30 pages
Animation	Les enjeux de la participation des jeunes à la vie de la cité.	Dossier de 10 documents et 37 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Le rôle et la place des départements, en lien avec les autres acteurs publics, en matière d'habitat des personnes âgées et des personnes handicapées.	Dossier de 11 documents et 35 pages
Urbanisme et développement des territoires	Les évolutions et les enjeux de la gestion urbaine de proximité.	Dossier de 8 documents et 37 pages

Sur la forme, la grande majorité des candidats a été en mesure d'assimiler la méthodologie vraisemblablement enseignée par les formateurs, en proposant un plan type « notions issues des documents / solutions opérationnelles ».  
De même, les exigences formelles sont globalement respectées.

Par ailleurs, trop de candidats utilisent un style et un français approximatifs voire incorrects et laborieux. Ainsi, la maîtrise de la langue fait trop souvent défaut.

Les sujets proposés dans les différentes spécialités ne présentaient aucune difficulté de compréhension et ne contenaient pas de pièges particuliers.

Pourtant, le traitement de la masse documentaire est globalement faible.

Les candidats se limitent à une synthèse des documents sans en tirer les enjeux essentiels.

De ce fait, peu de devoirs sont de véritables appuis d'aide à la décision pour le manager.

Il est enfin à regretter que la « culture territoriale » de base des collectivités et de l'administration soit extrêmement faible chez la quasi-totalité des candidats.

#### 4. L'admissibilité

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a déclaré 561 candidats admissibles.

##### A. Le concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	171	1434	761	10/20	231
Analyste	3	14	6	11,92/20	1
Animation	11	85	43	10/20	19
Gestion du secteur sanitaire et social	6	97	43	10,2/20	13
Urbanisme et développement des territoires	14	260	146	10,7/20	29
Total	205	1890	999		293

► 29 % des candidats présents aux épreuves écrites ont été déclarés admissibles.

## B. Le concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	81	2163	1415	12,5/20	176
Analyste	1	27	19	12,5/20	3
Animation	5	233	179	13,5/20	17
Gestion du secteur sanitaire et social	3	251	167	12,5/20	15
Urbanisme et développement des territoires	7	142	101	12/20	16
Total	97	2816	1881		227

► 12 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles.

## C. Le troisième concours

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	18	260	179	12/20	32
Analyste					
Animation	3	22	19	11/20	5
Gestion du secteur sanitaire et social	1	20	14	11/20	0
Urbanisme et développement des territoires	3	21	14	11,5/20	4
Total	25	323	226		41

► 18 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles.

## **5 – Les épreuves orales d'admission**

L'importance du coefficient et l'écart de points, relativement faible entre les candidats admissibles, donne à l'épreuve d'entretien un caractère décisif pour la phase d'admission.

Elle doit donc être préparée avec le plus grand soin par les candidats.

Pourtant, ce n'est pas une fois de plus, le sentiment dominant des membres du jury.

### **A. L'entretien du concours externe**

Cette épreuve, d'une durée de 20 minutes, doit permettre d'apprécier la personnalité et les motivations du candidat.

D'une manière générale, les candidats admissibles s'étaient pour une grande majorité préparés à cette épreuve.

Les connaissances sur l'environnement territorial sont assez hétérogènes avec des candidats excellents et d'autres éprouvant beaucoup plus de difficultés à répondre à des questions relativement simples et abordables pour ce cadre d'emplois.

Au cours des entretiens, les jurys ont également procédé à des mises en situation afin de vérifier l'aptitude des candidats à se projeter dans des situations professionnelles parfois complexes et évaluer leur capacité à prendre des décisions en qualité de futur cadre territorial.

Le jury tient également à préciser que dans la mesure où la spécialité choisie laisse supposer que les candidats ont un goût particulier, sinon une maîtrise acquise, pour un domaine très technique, il apparaît toujours surprenant de constater d'importantes lacunes de la part de certains d'entre eux. Ceci laisse supposer un mauvais choix lors de leur inscription ce qui expliquerait le faible niveau de connaissances en la matière.

En conclusion, le bilan de cette épreuve semble malgré tout positif puisque le niveau des candidats admis au concours externe apparaît globalement satisfaisant pour l'ensemble des membres du jury.

### **B. Les entretiens des concours interne et troisième concours**

L'épreuve se décompose en une présentation du parcours professionnel et des compétences acquises (10 minutes) et un entretien (15 minutes)

Le jury a relevé que le temps imparti à la présentation n'est pas toujours respecté malgré une préparation évidente.

Les membres de jury ne perçoivent également pas toujours la motivation et l'envie de la part de certains candidats à intégrer le cadre d'emplois des attachés.

Une fois encore, le jury ne peut que constater un niveau général globalement faible.

Les réponses apportées par les candidats sur la connaissance de l'environnement territorial démontrent, cette année encore, un manque évident de préparation dans ce domaine.

Néanmoins, le jury souligne la présence d'excellents candidats lors de cette session qui ont su par la qualité et la pertinence de leurs réponses, apporter satisfaction tant sur le plan des connaissances territoriales que sur les mises en situation d'encadrement.

Les candidats au 3<sup>ème</sup> concours semblaient plus à l'aise dans cet exercice d'entretien que ceux du concours interne.

### **C. L'oral de langue vivante**

La lecture du texte, étape préalable de cette épreuve, permet au jury d'évaluer le niveau du candidat ; cet exercice ne doit donc pas être négligé.

Concernant la traduction, les candidats qui réussissent cette partie de l'épreuve ont bien compris que celle-ci ne doit pas se limiter à une traduction « mot à mot » mais demande une reformulation, plus ou moins élaborée, dans un français correct.

Traduire demande ainsi que l'on respecte la syntaxe, mais également les spécificités idiomatiques de chaque langue.

Les candidats qui échouent méconnaissent le lexique courant et/ou technique et spécifique et interprètent les idées du texte au lieu d'en proposer une traduction.

Aussi, dans la perspective d'une préparation aux futures sessions, il est à conseiller aux candidats de lire un nombre conséquent d'articles et de prêter attention aux tournures, formulations et vocabulaire utilisés dans chaque langue.

Concernant la partie conversation, certains candidats se sont préparés. Même si leur niveau de langue n'était pas excellent, ils ont su apprendre et utiliser des tournures adaptées; d'autres ont même montré la maîtrise d'un lexique étoffé et varié.

De plus, certains candidats ont fait preuve de réelles prises d'initiatives pour élargir le sujet, défendre leur opinion, justifier une idée, faire spontanément le lien entre le texte et les faits d'actualité / de société auxquels celui-ci faisait référence.

Enfin, il a été noté que beaucoup de candidats ne connaissent pas le vocabulaire en lien avec les fonctions d'un attaché territorial (ex: collectivité territoriale, fonctionnaire, mairie, etc).

Certains d'entre eux ont d'ailleurs fait preuve de beaucoup trop d'attentisme, ne développant pas leurs propos et répondant aux questions de manière trop succincte.

## 6 – L'admission

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis. **(327 lauréats)**.

Pour le concours externe **(177 lauréats)**, le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 10,50/20 → 152 lauréats
- Analyste : 13,37/20 → 1 lauréat
- Animation : 10,62/20 → 8 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : 11,91/20 → 2 lauréats
- Urbanisme et développement des territoires : 11,54/20 → 14 lauréats

Pour le concours interne **(128 lauréats)**, le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 11,94/20 → 99 lauréats
- Analyste : 12,33/20 → 3 lauréats
- Animation : 12,27/20 → 10 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : 11,11/20 → 8 lauréats
- Urbanisme et développement des territoires : 12,44/20 → 8 lauréats

Pour le troisième concours **(22 lauréats)**, le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 11,22/20 → 19 lauréats
- Analyste : /
- Animation : 15,33/20 → 1 lauréat
- Gestion du secteur sanitaire et social : /
- Urbanisme et développement des territoires : 11,55/20 → 2 lauréats

## 7 – Le profil des lauréats

### ▪ Le concours externe

La moyenne d'âge des 177 lauréats est de 27 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 77 % de femmes et 23 % d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 34 % proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 44 % des autres départements de l'Inter-région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (hors Bouches-du-Rhône),
- 22 % hors Inter-région.

### ▪ Le concours interne

La moyenne d'âge des 128 lauréats est de 38 ans.

La répartition par sexe est la suivante : environ 80 % de femmes et 20 % d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 36 % proviennent des Bouches-du-Rhône,

- 56 % des autres départements de l'Inter-région région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (hors Bouches-du-Rhône),
- 8 % hors Inter-région.

▪ Le troisième concours

La moyenne d'âge des 22 lauréats est de 40 ans.

La répartition par sexe est la suivante : environ 82 % de femmes et 18 % d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 50 % proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 41 % des autres départements de l'Inter-région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (hors Bouches-du-Rhône),
- 9 % hors Inter-région.

## **8 – Analyse et conclusion**

La session 2014 du concours d'Attaché territorial ne rompt malheureusement pas avec la tendance constatée depuis quelques années de baisse du niveau général moyen des candidats.

Outre les faiblesses de forme relevées par les correcteurs à l'écrit, il est inquiétant de constater sur le fond un manque généralisé de vision globale de l'environnement territorial, que ce soit au niveau institutionnel et réglementaire, ou même au niveau sociétal.

Ce constat se confirme à l'oral, avec des candidats qui souvent ne parviennent pas à s'inscrire dans la posture managériale attendue d'un cadre A, en capacité de gérer à la fois des situations courantes en Ressources Humaines, le montage et le portage de dossiers transversaux, ou l'aide à la décision des élus dans des dossiers partenariaux impliquant classiquement plusieurs niveaux d'administrations publiques.

Note positive, les bons candidats sont souvent excellents, et se détachent nettement, avec brio, pertinence et dynamisme, en externe, en interne, et au troisième concours, ce qui est rassurant pour l'avenir de la fonction publique territoriale, dans un contexte où les cadres vont devoir plus que jamais être au cœur des réformes structurelles majeures des prochaines années.

**Christophe BERTRAND**  
**Directeur Général des Services**  
**Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**

